

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 juillet 2024

Délibération n° CP-2024-3569

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Ilot Mazagran - Acquisition foncière, sécurisation et travaux de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

Commission permanente du 8 juillet 2024**Délibération n° CP-2024-3569**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Ilot Mazagran - Acquisition foncière, sécurisation et travaux de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération îlot Mazagran fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

L'îlot Mazagran est une opération d'aménagement d'ensemble à vocation d'habitat. Le projet s'appuie sur l'étude de cadrage urbain global de 2014, sur le sud de la Guillotière. À la suite de la contestation du projet en 2014, la Métropole a accompagné et co-animé la démarche de co-construction en conviant des collectifs d'habitants et les acteurs investis sur le quartier à des ateliers de concertation.

La Métropole s'est saisie du sujet pour intégrer une nouvelle opération d'aménagement et de programmation traduisant les invariants issus de la co-construction dans la modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat.

Entre 2021 et 2022, une 1^{ère} faisabilité élaborée en co-construction a été produite. Celle-ci a permis d'aboutir principalement à la structuration de l'îlot, une programmation détaillée et une réduction de la densité.

L'opération, à l'échelle de l'îlot, prévoit la construction d'une opération mixte représentant la construction d'environ 73 logements, dont 36 logements en accession libre, sept logements en bail réel solidaire (BRS) et 30 logements en locatif social. En rez-de-chaussée, il est prévu d'implanter des locaux d'activités sur une surface d'environ 400 m². L'opération comprendra également des équipements publics avec la création d'une crèche et d'un équipement polyvalent.

La Métropole est actuellement propriétaire au sein de l'îlot des parcelles cadastrées AN 76, AN 77, AN 81, AN 85 et AN 160 et poursuit les acquisitions par des négociations amiables sur les derniers tènements nécessaires au lancement de l'opération.

II - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Il est prévu l'acquisition d'un immeuble situé au 45 rue Béchevelin à Lyon 7ème, cadastré AN 80 pour une superficie de 644 m² appartenant à l'indivision Descours. Dès l'entrée en jouissance du bien, il est prévu la sécurisation du site, la réalisation des études et des travaux pour la démolition de l'immeuble.

La parcelle, une fois le permis de construire valant division purgé, sera cédée à la société UTEI pour la réalisation d'un programme de 36 logements libres, sept logements en BRS et environ 580 m² de surface de plancher pour des activités artisanales, de l'activité économique sociale et solidaire et une crèche publique.

III - Plan de financement

Une autorisation de programme études a été mobilisée en février 2024 à hauteur de 80 000 € TTC, à partir de l'autorisation de programme études.

Il est demandé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour le foncier, la sécurisation et les travaux à hauteur de 1 509 360 € TTC sur le budget principal.

Cette individualisation complémentaire d'autorisation de programme permettra, notamment d'engager :

- l'acquisition de la parcelle AN 80 pour un montant de 709 360 € TTC,
- la sécurisation et les travaux de démolition pour un montant de 800 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme foncier, la sécurisation et les travaux dans le cadre de l'opération îlot Mazagran à Lyon 7ème.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 1 509 360 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 509 360 € TTC en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 0P06O9814.

Le montant total de l'autorisation de programme globale est donc porté à 1 589 360 € TTC en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 80 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

3° - La somme à payer en investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitres 21 et 23, pour un montant de 1 509 360 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-323775-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
